

Délibération n° 2025 – VI – 010

**Convention de mise à disposition des moyens du Département de l'Isère au profit du SYMBHI**

Le vingt- cinq septembre deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi. Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Présente en visio
Le Département	Christophe Revil	Présent en visio
Le Département	Cyrille Madinier	/
Grenoble Alpes Métropole	Laura Siefert	Présente en visio
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Représenté par M. Masnada
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazzon	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	/
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	/
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	/
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Présent en visio
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	/
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean-Luc Garnier	/
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	/
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Représenté par M. Didier
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	/
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	/
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	/

**Autres personnes présentes :** Pour le SYMBHI : M. Verry, M. Verdeil, Mme Buisson, M. Kuss, Mme Platz, Mme Campoy, Mme Rognon // Pour GAM : Mme Breuil

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Le Département met à disposition auprès du SYMBHI des moyens humains de la plateforme d'ingénierie. Cette mise à disposition se fera contre remboursement sur la base d'une contribution annuelle établie chaque année par avenant à la convention.

Le SYMBHI verse au Département de l'Isère une contribution annuelle, fixé annuellement par voie d'avenant à la convention, afin d'ajuster le coût aux moyens matériels et humains mis à disposition.

La contribution est calculée par le Département sur la base des coûts salariaux totaux et, le cas échéant, des moyens matériels de l'année n. Ces éléments sont récapitulés dans un état liquidatif annuel n+1. Cet état récapitulatif des dépenses sera annexé aux avenants précisant les contributions annuelles.

La présente convention abroge la convention en date du 15/02/2005 et ses avenants.

La nouvelle convention est consentie jusqu'au 31/12/2027.

Sont mis à la disposition du SYMBHI pour l'année 2025, les moyens humains suivants :

Fonctions	Grade	Part SYMBHI sur la mission globale
Directeur		0,05
Chef de projets : pilotage construction du siège, stratégie bas-carbone + appui PAPI Drac	Ingénieur principal	0,5
Chargé de projet Isère Amont		0,95
Responsable des UT Drac	Ingénieur principal	0,95
Responsable du pôle administratif	Attaché principal	1
Responsable de l'UT Grésivaudan		0,95
Chef de projet PAPI Drac	Ingénieur	0,85
Chargé de mission Environnement	Ingénieur	0,95
Chargé de mission systèmes d'information	Ingénieur	0,85

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité d'approuver la convention annexée et d'autoriser le Président à la signer.**

Fait à Grenoble, le lundi 29 septembre 2025

Extrait certifié conforme,  
Le Président

